cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Aurelie Collard
https://www.cadre21.org/membres/a16332a719a42d6b31147bb4

Date d'obtention : 2023-09-25 15:47:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

La méthode sexto permet d'uniformiser et d'améliorer le traitement de ce type de dossier. Elle permet d'avoir une approche standardisée envers la problématique, elle évalue les risques et plusieurs autres éléments (étendue, nature, intention, amorce), elle réduit le temps d'attente concernant le processus judiciaire et permet de ralentir/arrêter la propagation du matériel pornographique juvénile. Le but ultime du programme sexto est d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes. Il s'agit aussi d'un outil, non seulement pour les intervenants, mais aussi pour les jeunes afin de les informer sur les dangers associés au partage de photos intimes pour les mineurs (autant les victimes que les instigateurs).

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de faire des interventions plus adaptées lorsque je vais rencontrer cette problématique avec les jeunes de l'école secondaire à laquelle je travaille. Elle va me permettre de mieux évaluer les différents aspects, et donc, d'être d'une plus grande et meilleure aide avec les jeunes concernés. Mieux connaitre les implications permet aussi de faire une prévention plus active et de réduire le nombre de cas actifs. Évidemment, la formation va aussi permettre une meilleure efficacité grâce à une collaboration plus directe et un rapport complet pour les services policiers de ma région. Le but est de limiter les dégâts en traitant le dossier le plus vite possible !

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir avec des élèves, il y a deux choses principales auxquelles je devrai faire attention. Premièrement, je dois m'assurer de ne jamais porter les yeux sur le matériel pornographique juvénile. Le service de police se chargera de cette partie avec le jeune impliqué ! Par la même occasion, je devrai confisquer l'appareil électronique si je suspecte la présence de matériel : on veut éviter sa suppression et une propagation plus importante ! Deuxièmement, je dois déterminer l'intention du jeune, le protocole est différent selon qu'elle soit impulsive ou malveillante ! Si elle est malveillante, je dois contacter les services de police le plus tôt possible étant donné qu'une enquête criminelle et le tribunal de la jeunesse devront évaluer la situation.

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org